

**COMPTE-RENDU de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 29 JUIN 2022**

Étaient présents :

Bernard HELLAL, Maire,

Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Corinne GILBERT, Michel PERNOT DU BREUIL, Stéphanie DAUZAT, Philippe RECTON, Emilie AUDINET, Jean-Jacques DE MYTTENAERE, Barbara CHLAGOU, Zadiyé BLANC, Jérôme CAPRON, Perrine BOURGNEUF, Christopher PERON, Nidale LAMRHARI, Jean-Paul CABADET, Donatienne VIERIN, Franck NORTON, Sylvia MAURY, Jean-Loup CRONIER, Julien LEONARD, Emmanuel ERNULT

Étaient représentés :

Jérôme JOANNIN représenté par Franck NORTON

Habiba BENSERRAT représentée par Michel PERNOT DU BREUIL

Nacéra DE PAUW représentée par Bernard HELLAL

Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY représentée par Emmanuel ERNULT

Frédéric TILLY représenté par Julien LEONARD

Était absente :

Awatif LHADY

Était excusée :

Florence HOUSIEAUX

ORDRE DU JOUR

I - BUDGET, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- 1 - Décision budgétaire modificative n° 1/2022
- 2 - Approbation de la répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2022
- 3 - Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- 4 - Subventions exceptionnelles
 - 4.1. Aéroclub Compiègne – Margny
 - 4.2. Association Margny Sports et Loisirs
- 5 - Tarif de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure 2023 (TLPE)
- 6 - Bilan RASED
- 7 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public (annexe 1)

II - ENFANCE - JEUNESSE

- 8 - Rapport du délégataire Léo Lagrange (annexe 2)

III - DEVELOPPEMENT DURABLE ET BUDGET PARTICIPATIF

- 9 - Validation du Schéma directeur des mobilités douces (annexe 3)
- 10 - Subvention au Conseil Départemental stationnement vélo
- 11 - Subvention au Conseil Départemental pour la mise en œuvre du Schéma directeur
- 12 - Subvention Région Hauts-de-France pour la création du verger municipal
- 13 - SE 60 – Validation des travaux de télégestion (annexe 4)

IV - CULTURE

- 14 - Bibliobraderie

V - SECURITE

15 - Subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour l'achat de deux caméras piétons

VI - SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – SE 60

16 - Adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise

VII - URBANISME

17 - Ecoquartier de la Gare - Adhésion à la charte (annexe 5)

VIII - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU 23 MAI 2020 ET CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122.22 ET L.5211.10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Adoption du compte-rendu de la séance du 7 avril 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022.

Monsieur le Maire précise que les comptes rendus des séances sont réalisés par une société extérieure et que la Ville a adopté ce principe car il est satisfaisant et que toutes les interventions des élus sont ainsi retranscrites.

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est donc adopté.

I - BUDGET, FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1 - Décision budgétaire modificative n° 1/2022

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que la période est propice à faire entrer des subventions d'autant qu'il va falloir se soucier de l'emprunt car les taux sont en train d'augmenter très rapidement et que des taux fixes ne seront pas forcément proposés. Il précise que cette décision budgétaire modificative est une décision de transition et ajoute que la bonne nouvelle est la dotation de solidarité communautaire plus importante.

Le point 1 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - Approbation de la répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2022

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Georges DIAB** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique que la commune de Margny est dans une intercommunalité plutôt aisée mais que le revenu par habitant est plus proche de 14 000 €, ce qui lui permet de toucher tous les ans une dotation de péréquation très importante qui vient compenser sa faiblesse sur le plan du potentiel fiscal. Il précise que le potentiel fiscal des Margnotins est d'environ 800 € par habitant.

Le point 2 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3 - Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Zadiyé BLANC** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il est intéressant d'avoir les conseils du CAUE et précise que ce sont des professionnels qui travaillent souvent avec les Architectes des Bâtiments de France, le dialogue est donc plus facile entre eux. Il ajoute qu'il est également intéressant pour les agents de la commune de pouvoir bénéficier des formations dispensées par le CAUE.

Le point 3 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 - Subventions exceptionnelles

4.1. Aéroclub Compiègne – Margny

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Jérôme CAPRON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Jérôme CAPRON ajoute que la municipalité va demander les comptes de l'aéroclub sur cette manifestation afin de contrôler si cela concorde avec le budget initial et les subventions allouées.

Monsieur le Maire indique que l'aéroclub de Compiègne - Margny a une très bonne réputation et qu'il est chargé d'histoire.

Le point 4.1 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4.2. Association Margny Sports et Loisirs

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Jérôme CAPRON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que l'association fait une rupture conventionnelle avec la salariée qui va continuer son activité en tant qu'auto-entrepreneur. Il ajoute que cette association a plus de 200 adhérents.

M. Jérôme CAPRON ajoute que pour l'année 2022-2023 l'association va réviser ses cotisations, ce qui va améliorer sa situation financière. D'autre part, il indique que l'association apporte à la Ville des animations et de l'aide tout au long de l'année.

Monsieur le Maire tient à saluer tous les bénévoles qui s'investissent dans les différentes associations de la Ville et de l'Agglomération car les mairies ne pourraient pas payer leurs salaires. Il évoque également les contrats civiques qui permettent aux jeunes d'avoir une expérience professionnelle y compris dans les associations.

M. Jérôme CAPRON remercie **Monsieur le Maire** de s'intéresser aux associations et aux bénévoles qui font vivre la commune.

Monsieur le Maire évoque d'autre part la création du pôle événementiel à l'ARC qui permet d'avoir des podiums, des régisseurs, etc. Il estime que la mutualisation des moyens est aujourd'hui nécessaire.

M. Georges DIAB indique qu'il est hors de question qu'une association importante de Margny ait des difficultés financières. Il précise que toutes les associations sortent de deux années difficiles suite à la crise sanitaire mais que les associations ayant des salariés sont celles qui ont le plus souffert. Il ajoute que la Ville de Margny est tout à fait disposée à apporter son aide à cette association pour qu'elle puisse continuer son activité et repartir sur de bonnes bases et indique que la commission des finances a validé cette demande.

Mme Barbara CHLAGOU remercie **Monsieur le Maire** et le Conseil Municipal pour la subvention exceptionnelle et précise qu'elle ne participera pas au vote étant Présidente de l'association. Elle ajoute que cette subvention va leur permettre de repartir à zéro sans charges financières.

M. Julien LEONARD : micro non ouvert

Le point 4.2 est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

5 - Tarif de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure 2023 (TLPE)

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Astrid CHOISNE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique que, compte tenu de la nouvelle réglementation sur la publicité, il n'y aura plus de publicités murales et les enseignes lumineuses seront éteintes à partir de 22 heures, sauf pour les pharmacies. Il sera donc nécessaire de faire de la pédagogie et d'expliquer ces nouvelles règles aux commerçants. Il précise qu'il faudra se conformer à ces nouvelles règles dans un délai de 2 ans et que cela a été validé au Collège des maires et en Conseil d'Agglomération. Il ajoute qu'une mise à jour annuelle sera nécessaire et s'interroge sur la capacité de la Ville à la faire. Un bureau d'études travaillant sur ce sujet, il lui paraîtrait intéressant de faire un groupement de commandes avec l'Agglomération et la Ville de Compiègne.

Le point 5 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

6 - Bilan RASED

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Astrid CHOISNE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Mme Astrid CHOISNE précise que les personnels travaillant au RASED sont membres à part entière de l'équipe pédagogique des écoles où ils exercent et qu'ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, soit en classes entières, soit en petits groupes. Ils apportent

leur appui aux équipes pédagogiques et les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Ils interviennent également dans le cadre de la mise en place de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) et des suivis des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS). Ils ont plusieurs formes d'intervention : des aides qui sont plus à dominante pédagogique, des aides qui sont plus à dominante rééducative, et des aides au niveau du suivi psychologique. Malheureusement, depuis plusieurs années, ce dispositif connaît une baisse de ses moyens et des structures, de nombreuses suppressions de postes ont entraîné la réaffectation des enseignants spécialisés qui exerçaient en RASED dans des classes ordinaires. Or, les enseignants appartenant à ces réseaux ont une mission essentielle, à savoir prévenir les difficultés scolaires mais aussi aider les élèves sur le plan affectif, relationnel, psychologique et social. Ces réseaux sont également essentiels dans la prise en charge et le soutien aux familles des enfants et des enfants à besoins particuliers. Aujourd'hui, on constate quand même un manque manifeste de personnel sur le RASED alors que les enfants en ont plus que jamais besoin. Elle ajoute que ce besoin est ressenti sur les écoles marginales car de plus en plus d'enfants auraient besoin d'un suivi très soutenu et très régulier du RASED dont l'effectif est de 2 pour 1 639 enfants.

Monsieur le Maire précise qu'au fil des années la Ville a en effet perdu beaucoup au niveau du RASED alors que des enfants sont en grande difficulté, il ajoute qu'il y a également un manque criant d'AVS. Ceci démontre que, petit à petit, l'Education Nationale charge les communes qui doivent dorénavant recruter alors que leur rôle n'est pas de se substituer à l'État et à l'Education Nationale. Il propose donc de faire une motion qui pourrait d'ailleurs être partagée par plusieurs communes qui sont également concernées.

M. Julien LEONARD demande s'il est donc proposé d'ajouter à l'ordre du jour le vote d'une motion.

Monsieur le Maire répond qu'en effet cette motion viendra se rajouter à la délibération et qu'elle sera sur la base des propos de **Mme Astrid CHOISNE**.

M. Julien LEONARD indique qu'il ne prendra pas part au vote pour ces deux points.

Le point 6 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public (annexe 1)

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Julien LEONARD indique qu'effectivement, en lisant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, celui-ci était particulièrement sévère pour l'ancien Président du Conseil de surveillance, il cite : « *la Délégation de Service Public du Tigre, des dysfonctionnements confirmés par la crise sanitaire et un financement assuré par le contribuable* », il est également

évoqué « *un déséquilibre structurel* », et « *des recommandations non mises en œuvre dont certaines ayant trait au rappel au droit* ». D'autre part, en ce qui concerne l'étude économique, il indique qu'un tel organisme peut effectivement apporter des retombées sur le territoire. Il note qu'elles sont néanmoins un peu supérieures par rapport aux structures équivalentes. Il ajoute que son groupe découvrira avec plaisir le rapport qui sera présenté et note néanmoins que la nouvelle gouvernance et la nouvelle présidence du Conseil de surveillance semblent mieux gérer cet intéressant outil que le Président précédent. Il ajoute que son groupe est prêt à donner une chance au produit.

Monsieur le Maire indique qu'ils essaieront de faire mieux et précise qu'il attend l'étude d'Origamy. Il lui semble très important d'associer le Collège des maires afin de montrer comment l'argent est utilisé. D'autre part, il indique avoir demandé à la Directrice que les tarifs soient annoncés au conseil d'administration ainsi que les recettes et les dépenses concernant la programmation. Il souhaite également que l'équipe s'étoffe notamment avec une Directrice-adjointe. Il espère que les remarques du comité de suivi sur la programmation seront entendues car des nouveautés pourraient toucher un public plus large et plus jeune. Il précise qu'Imaginarium a un budget de 600 000 € et qu'il a actuellement un déficit de 80 000 € lié aux charges qui ont fortement augmenté.

M. Georges DIAB indique qu'il est très attaché à cet équipement qui, en plus des retombées économiques, a un rôle social car depuis des années, sans lui, des centaines de milliers de personnes n'auraient pas eu accès aux spectacles et événements. Il précise qu'il ne faut pas s'inquiéter concernant les comptes car il n'y a rien de « méchant ». D'autre part, il estime que cet équipement nécessite d'être un peu plus développé car des spectacles sont parfois refusés en raison d'une capacité insuffisante.

Mme Donatienne VIERIN : micro non ouvert

Monsieur le Maire répond qu'il vient de Montpellier et que la personne de ce bureau d'études qu'il a rencontrée a vraiment des compétences dans ce métier. Ce qui lui semble important de déduire de cette étude est l'orientation qui sera donnée au bâtiment actuel et au bâtiment 85. D'autre part, il explique qu'il faut améliorer la perte d'énergie très importante du bâtiment ce qui demandera donc des travaux. Il précise qu'il y aura une première restitution de l'étude au mois de juillet et une autre à la rentrée et qu'ensuite les chiffres seront alignés.

M. Julien LEONARD indique qu'il n'est pas d'accord avec l'adjoint aux finances lorsqu'il dit que ce n'est pas si « méchant » que ça. Il précise qu'en faisant une lecture attentive du rapport, un certain nombre de points posent question. Par contre, il estime important de replacer la responsabilité là où elle est, c'est-à-dire qu'en 2020 c'était **M. Philippe MARINI** qui était Président du Conseil de surveillance, il ne s'agirait donc pas de l'absoudre puisque le rapport est quand même relativement conséquent. C'est pour cette raison que son groupe a l'espoir que la situation soit meilleure dans les années futures.

Le Conseil Municipal **prend acte** du point 7.

II - ENFANCE - JEUNESSE

8 - Rapport du délégataire Léo Lagrange (annexe 2)

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Astrid CHOISNE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que le bilan du délégataire se fait une fois par an mais qu'au cours de l'année un comité de suivi a lieu avec les parents et les utilisateurs.

Mme Astrid CHOISNE indique qu'en effet différents comités sont mis en place, à savoir que la mairie a un contrôle régulier sur la délégation avec des comités mensuels et que des comités d'usagers sont également organisés. Ce suivi de l'activité concerne les aspects pédagogiques, ludiques, éducatifs et financiers. D'autre part, elle précise que c'est la dernière année de délégation, celle-ci sera renouvelée au 1^{er} janvier 2023, et que le cahier des charges est actuellement retravaillé et est publié.

Monsieur le Maire ajoute que le sujet important est celui des adolescents sur lequel la Ville va insister davantage.

Mme Astrid CHOISNE indique qu'en effet la Ville va insister sur cette mission concernant les adolescents car c'est à partir du collège que la Ville perd les enfants qui fréquentaient régulièrement les accueils. Elle pense que la Maison des Jeunes devrait être un peu plus visible, se délocaliser, renforcer les activités hors les murs, utiliser davantage les infrastructures et qu'elle devrait se déployer dans les manifestations et les lieux où se trouvent les jeunes.

Mme Donatienne VIERIN explique qu'il y avait un bon partenariat, qui a été freiné à cause du Covid, et que les équipes de Léo Lagrange venaient même jusqu'au collège pour travailler directement avec les jeunes. Elle ajoute qu'ils vont pouvoir reprendre ce partenariat et renforcer les activités. Ils ont d'ailleurs commencé en expliquant les activités réalisées par Léo Lagrange aux jeunes. Elle précise qu'ensuite le partenariat pourra se refaire à l'intérieur du collège et qu'une fois que les jeunes ont pris contact avec les animateurs qui les connaissent dans le collège il est beaucoup plus facile d'avoir une continuité à l'extérieur et de faire un passage entre le collège et la Maison des Jeunes. Elle explique qu'ils ont également travaillé pour faire de la communication autour des activités qui auront lieu pour les adolescents en juillet et août.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a eu quelques petits dysfonctionnements, notamment en ce qui concerne la coordination, et que cette relation doit donc être améliorée.

Mme Astrid CHOISNE confirme qu'il y a en effet des points à améliorer et qu'ils essaient d'avoir une relation transparente et régulière, ce qui est important puisque le délégataire gère quand même toutes les activités qui sont de préconisation municipale. Il est donc nécessaire d'améliorer la coordination et la communication avec les services municipaux et qu'il y ait une présence beaucoup plus importante sur les manifestations communales qui peuvent rassembler des jeunes et des familles. Elle estime qu'il faut vraiment considérer le service

loisirs éducatifs comme un service municipal à part entière, même s'il est délégué, et l'intégrer totalement dans le fonctionnement de la mairie, et à l'inverse qu'eux aussi s'approprient et prennent entièrement part à la politique municipale.

Monsieur le Maire précise qu'il faut en effet que la municipalité veille à cela avec ce renouvellement du délégataire.

Mme Corinne GILBERT indique qu'on ne peut pas travailler avec des adolescents de la même manière qu'on travaille avec des primaires. Cela mérite pour les animateurs et pour les coordinateurs de Léo Lagrange d'affûter leurs outils un peu différemment, ils ont donc peut-être besoin d'expérience avec d'autres lieux de type Maison des Jeunes d'une grande ville par exemple, car ils ne peuvent pas fonctionner de la même façon puisqu'un adolescent préfère rester avec ses amis, ce qui est compréhensible. D'autre part, elle explique qu'avec le CCAS ils avaient donné l'information à Léo Lagrange qu'ils pouvaient à la moindre demande aider une famille pour un départ quelconque en vacances ou des activités. Il faudra donc renouveler cette information auprès d'eux car les jeunes sont également des jeunes en difficulté, dans une forme de précarité, et que la précarité n'implique pas les loisirs. Elle ajoute que le rôle du CCAS est d'aider ces familles et ces jeunes.

Monsieur le Maire ajoute que lorsque la municipalité sera dans le dialogue avec le délégataire il faudra insister sur ce point.

Mme Astrid CHOISNE confirme qu'en effet il ne faut pas simplement aller chercher les jeunes pour des activités de loisirs mais également pour traiter des sujets d'inclusion sociale, des sujets liés au handicap, à la citoyenneté, à la tolérance, à l'accompagnement, pour un début d'insertion professionnelle ou la recherche de stages. Elle pense qu'actuellement c'est ce qui manque un peu et qu'il faut toucher la corde sensible de cette population particulière car l'adolescence est un moment un peu difficile et charnière dans une vie et qui peut être aussi instable pour certains.

M. Georges DIAB indique que cette délégation est importante non seulement du point de vue financier mais également du point de vue du périmètre, elle est également importante dans la politique sociale et éducative. Il pense qu'il faudrait mettre en place un mécanisme de suivi. Le scolaire et le périscolaire selon lui fonctionnent bien et sont bien rodés depuis des années mais pour les adolescents c'est beaucoup plus compliqué et c'est là qu'il faudrait intervenir et voir comment il est possible de les attirer.

Monsieur le Maire ajoute que lorsqu'ils avaient choisi Léo Lagrange les notions de tolérance, d'ouverture, et d'échange avec l'international faisaient partie de la charte et correspondaient bien à l'éthique de l'équipe. En revanche, les choses changent, la société évolue et les jeunes ont changé, il faut donc que Léo Lagrange s'adapte à ces besoins. Il ajoute toutefois que la contractualisation matérielle et financière oblige Léo Lagrange à travailler au réel car il y a des aspects de contraintes budgétaires, l'encadrement a donc été un peu réduit ainsi qu'un certain nombre de sorties. Il pense que la municipalité doit en effet avoir un mécanisme de suivi sur les choix adoptés au départ. Il ajoute que le renouvellement de la délégation interviendra à partir de janvier prochain et espère qu'un dialogue sera possible.

Mme Astrid CHOISNE indique que ce n'est pas un problème d'entente car ils partagent les mêmes valeurs, peu importe le délégataire celui-ci intervient également dans ce schéma-là, la question est de trouver la bonne articulation, le niveau d'exigence, et de bien s'accorder sur les engagements, le but étant de co-construire et d'avancer vers une vraie politique enfance éducation et jeunesse mais qui va au-delà de l'occupationnel.

Monsieur le Maire aborde maintenant la question de l'étude surveillée qui a bien fonctionné.

Mme Sylvia MAURY explique qu'en effet ce service a été mis en place en septembre et qu'il a bien évolué. L'intérêt était de permettre aux enfants de pouvoir faire leurs devoirs tout en progressant. Ils ont été accompagnés par des enseignants de façon majoritaire qui ont indiqué lors des réunions régulières qu'ils constataient une progression du travail des enfants. Elle indique que quelques aménagements seront à réaliser en termes d'organisation mais que tout se passe bien et que les enseignants sont très contents de participer. Les familles sont également satisfaites puisqu'une fois qu'ils rentrent à la maison les devoirs des enfants sont faits, ce qui est un plus dans leur vie quotidienne.

Monsieur le Maire précise que cela aura mis du temps mais que ce service est une réussite.

Mme Astrid CHOISNE indique qu'elle est bien accompagnée et remercie **Mme Sylvia MAURY** et **Mme Emilie AUDINET**.

M. Julien LEONARD indique qu'il ne prendra pas part au vote car il a des liens importants avec l'association Léo Lagrange au niveau national.

Monsieur le Maire en prend note.

Le point 8 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

III - DEVELOPPEMENT DURABLE ET BUDGET PARTICIPATIF

9 - Validation du Schéma directeur des mobilités douces (annexe 3)

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Michel PERNOT DU BREUIL** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que ce rapport a une grande importance. En effet, compte tenu du réchauffement climatique, il est nécessaire de changer les comportements, revenir à l'utilisation du vélo, revoir les voiries et revégétaliser. Il évoque la Ville de Margny avec son parc, ses aires de jeux et pense que le vélo apporte également un climat beaucoup plus apaisé. Il souligne que ce document a permis d'aborder le problème de l'autre côté de la rive avec la Ville de Compiègne et qu'ils ont pu faire en sorte que la jonction sur le pont du chemin de fer se réalise dès cette année. Il ajoute que la Ville doit avoir également une réflexion concernant les liaisons douces autour du pôle gare, notamment sur le pont Solférino et sur la passerelle. Il évoque ensuite le passage souterrain qui sera réalisé dès cette année et la mise en zone 30 dans la Ville qui est très réclamée par les concitoyens.

M. Michel PERNOT DU BREUIL ajoute qu'il n'y a pas seulement la dimension écologique mais également la dimension sociale, de santé, et l'impact sur le budget des personnes car il est très coûteux de se déplacer aujourd'hui. D'autre part, c'est également intéressant pour la Ville sur le plan économique puisqu'une fois que ces aménagements seront réalisés ce sera beaucoup moins coûteux pour la Ville d'entretenir et de rénover les bâtiments qui seront moins dégradés par la pollution.

Monsieur le Maire constate d'ailleurs que les agents de la Ville utilisent le vélo et que les services techniques vont en avoir.

Mme Astrid CHOISNE indique que la mise en place d'un schéma directeur est effectivement très importante car la Ville a un rôle moteur dans le développement des mobilités douces. Elle précise que plus il y aura de vélos et plus il y aura de cyclistes, et que plus les gens auront confiance quand ils prennent leur vélo, leur trottinette ou quand ils sont à pied, plus cela les encouragera à utiliser ces mobilités douces. Il lui semble donc important d'engager la démarche dès maintenant car il faut du temps pour que les effets se fassent ressentir.

M. Julien LEONARD indique qu'effectivement son groupe se félicite de ce schéma directeur.

Le point 9 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10 - Subvention au Conseil Départemental stationnement vélo

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Michel PERNOT DU BREUIL** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 10 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11 - Subvention au Conseil Départemental pour la mise en œuvre du Schéma directeur

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Michel PERNOT DU BREUIL** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il est préférable d'avoir recours à un prestataire qui connaît la réglementation et qu'il est important d'utiliser des produits de qualité respectueux de l'environnement et qui auront une durée de vie beaucoup plus importante.

Le point 11 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12 - Subvention Région Hauts-de-France pour la création du verger municipal

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Michel PERNOT DU BREUIL** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Julien LEONARD demande à **Monsieur le Maire** s'il est bien sûr que Reforest'action est une association car il lui semble que c'est une société par actions simplifiée à Rueil-Malmaison dont il peut tenir à disposition les comptes et les statuts. Il ajoute qu'elle fait en effet partie de l'économie sociale et solidaire mais précise qu'il est important de faire une vérification car cela pourrait remettre en cause la légalité de la décision.

Monsieur le Maire répond que les services vont vérifier ce point.

Le point 12 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

13 - SE 60 – Validation des travaux de télégestion (annexe 4)

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Michel PERNOT DU BREUIL** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il faut réaliser le pilotage de façon très rapide car les charges vont exploser ce qui va représenter des sommes impressionnantes pour des communes telles que Margny. Il ajoute que cela dépasse le cadre communal et que c'est un problème national, il est donc recommandé de faire baisser la note de chauffage, sachant qu'en outre les concitoyens vont certainement demander des comptes à la commune concernant les économies d'énergie.

M. Philippe RECTON indique qu'il a également constaté que ces salles restent souvent allumées.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut traiter ce sujet le plus rapidement possible.

M. Christopher PERON confirme qu'il y aura en effet un cahier sur plusieurs années avec les retours sur investissement. Il ajoute que la meilleure économie est celle qu'on ne consomme pas.

M. Michel PERNOT DU BREUIL précise qu'en outre le SE60 va former des agents de la municipalité.

Monsieur le Maire indique qu'il lui semblerait important d'informer le grand public sur les économies réalisées car c'est un sujet qui préoccupe les concitoyens.

M. Georges DIAB ajoute qu'il faut dès maintenant sensibiliser tous les agents de la Ville sur les économies d'énergie le temps de mettre en place tous ces mécanismes techniques et précise que cette année la Ville aura 200 000 € supplémentaires de dépenses d'énergie.

Le point 13 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

IV - CULTURE

14 - Bibliobradirie

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Stéphanie DAUZAT** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Mme Stéphanie DAUZAT précise que pour ce qui n'aura pas été vendu et qui partira chez Recyclivre, 10 % de ce qu'ils vendront iront à l'association choisie par la Ville. Elle rappelle que pendant la commission finances il avait été évoqué le fait de contacter la bibliothèque de l'hôpital et indique que cela va être fait afin qu'ils puissent bénéficier de certains ouvrages. D'autre part, elle explique que des bibliobraderies ont lieu tout au long de l'année et que la dernière a eu lieu en 2019 et a eu beaucoup de succès. Ils estiment avoir entre 1 500 et 2 000 documents disponibles pour cette prochaine bibliobradirie.

Le point 14 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

V - SECURITE

15 - Subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour l'achat de deux caméras piétons

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Philippe RECTON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 15 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

VI - SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – SE 60

16 - Adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Philippe RECTON** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ajoute que le SE60 devient un outil vraiment important avec de la technicité et de l'ingénierie.

M. Philippe RECTON explique que le SE60 est très à l'écoute des communes adhérentes et que c'est un outil qui rend énormément de services et qui permet de faire des économies.

Le point 16 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

VII - URBANISME

17 - Ecoquartier de la Gare - Adhésion à la charte (annexe 5)

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Zadiyé BLANC** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que la dimension du processus participatif et de gouvernance est essentielle car il faut informer les concitoyens sur les avancées de l'éco-quartier de la gare par des réunions publiques avec le bureau d'études. Il cite des points qui lui semblent essentiels dans cette charte : « *il faut également intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global, et prendre en compte les pratiques des usagers et des contraintes des gestionnaires dans les choix de conception tout au long du projet* », et : « *mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues.* » Il ajoute qu'il faut redonner sur la partie plan d'eau une vraie ouverture sur l'Oise comme cela a été fait sur le Pont-Neuf. Il précise en outre que ce quartier a toute une histoire avec la gare, la halle, le bord de l'eau et qu'il ne faut donc pas oublier cet aspect historique.

M. Emmanuel ERNULT demande si cela signifie que l'adhésion à cette charte éco-quartier va être une opportunité pour ouvrir davantage la participation citoyenne et par conséquent, sur la prise en compte des retours qui pourront être faits des habitants et des communes voisines, apporter des changements substantiels sur le projet tel qu'il a été présenté fin 2019.

Monsieur le Maire répond que la Ville a effectivement une vue globale mais qui va avancer au fil du temps, il évoque ainsi les mobilités douces qu'il faut vraiment intégrer, la végétalisation, et les jardins familiaux qu'il faut conserver.

Mme Corinne GILBERT demande si ces jardins vont être conservés car elle a vu des panneaux indiquant qu'ils allaient être enlevés.

Monsieur le Maire répond que ces jardins vont rester mais que les locataires actuels sont des cheminots qui depuis des années ne paient pas la location, Nexity a donc demandé à ceux qui cultivent ces jardins de se faire connaître.

M. Emmanuel ERNULT indique que pour éviter un effet greenwashing il faut que tout le monde soit impliqué, comme cela a d'ailleurs été fait à Margny sur le schéma directeur vélo. D'autre part, il explique que l'enjeu du changement climatique est important et que pour atteindre l'objectif de neutralité carbone 2050 il est nécessaire de faire des économies de 4 ou 5 % par an chaque année, ce qui représente l'équivalent de ce qui a été fait en termes de diminution de CO2 lors de la crise du Covid. Donc, lorsqu'il y a un projet aussi structurant pour le territoire il est absolument primordial que cet aspect-là soit pris en compte le plus possible. Il précise que dans le projet, tel qu'il a été présenté fin 2019, il y a quand même un déséquilibre fort entre la place laissée pour les voitures et celle laissée pour les mobilités douces. Enfin, il indique que dans le pourcentage national des émissions de gaz à effet de serre, 14 % proviennent des mobilités quotidiennes. Il ajoute qu'il y a donc un vrai enjeu à encourager l'usage du vélo.

Monsieur le Maire précise que la Ville souhaitait vraiment ce référentiel d'éco-quartier car il faut l'encadrer. Il pense que dans les commissions d'urbanisme au sein de l'ARC cet engagement pris ce soir doit vraiment être respecté. Il indique d'autre part que faire du transport intercommunal gratuit permettrait de diminuer le nombre de voitures.

Mme Corinne GILBERT s'inquiète des pancartes se trouvant sur les jardins familiaux et précise que des jardiniers cherchent d'autres jardins car on leur demande de partir.

Monsieur le Maire précise que le souhait de la commune est de mettre ces terrains à disposition pour des jardins familiaux. Il ajoute qu'il serait nécessaire de rencontrer les personnes de la SNCF afin de leur demander de ne pas exproprier les locataires de ces jardins.

Mme Zadiyé BLANC explique que chaque fois qu'une réunion ou une commission aura lieu à l'ARC concernant ce sujet, ils feront attention au respect des valeurs, notamment en ce qui concerne la concertation et le fait de solliciter les concitoyens en leur demandant leur avis. Elle ajoute que pour qu'un projet soit abouti et réussi il faut que les personnes se sentent impliquées.

Monsieur le Maire ajoute que la commune aurait dû avoir ce type de référentiel sur la ZAC des 2 Rives, sur les Sablons, et sur le quartier Bellicart.

Le point 17 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VIII - INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SEANCE DU 23 MAI 2020 ET CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122.22 ET L.5211.10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

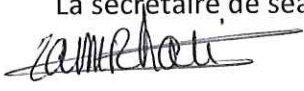
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par **Monsieur le Maire**.

Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,
Bernard HELLAL



La secrétaire de séance

Nidale LAMRHARI